

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric COUVEZ

DÉLIBÉRATION : 2025-100

OBJET : COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation des rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

DÉLIBÉRATION : 2025-101

OBJET : APPPOSITION DU DRAPEAU DE L'ONU SUR LE PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

Conformément aux engagements exprimés lors du Conseil Municipal du 16 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'apposition du drapeau de l'ONU sur le parvis de l'hôtel de ville.

Nombre de votants : 39

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-102

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2027 ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET L'ASSOCIATION ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE (EPE 44)

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Ecole des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Ecole des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique ;
- a chargé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente convention.

Nombre de votants : 39

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-103

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'ASSOCIATION SOCIO-ÉDUCATIVE ET CULTURELLE DU SILLON DE BRETAGNE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Suite à la demande de l'Association socio-éducative et culturelle (ASEC) du Sillon de Bretagne de recruter directement une animatrice à compter du 1er septembre 2025, le Conseil Municipal :

- a approuvé le transfert de la responsabilité employeur à l'ASEC du Sillon de Bretagne pour un poste d'animateur du 1er septembre au 31 décembre 2025 ;
- a approuvé en contrepartie le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 13 200 € à l'ASEC du Sillon de Bretagne ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Vie associative et aux relations internationales de signer l'avenant à la convention financière du Conseil Municipal du 31 mars 2025.

Baghdadi ZAMOUM et Dominique TALLÉDEC n'ont pas pris part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

Nombre de votants : 39

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-104**OBJET : SUBVENTIONS 2025 AU SECTEUR ASSOCIATIF – SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT ET AUX PROJETS**

Le Conseil Municipal :

- a accordé aux associations qui ont sollicité l'intervention financière de la Ville, des subventions au titre de l'année 2025 pour un montant total de 128 548 €,
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations concernées les conventions financières correspondant aux versements de subventions et montants valorisés des mises à disposition de locaux pour un montant supérieur à 23 000 €.

ASEC SOLEIL LEVANT

Virginie GRENIER et Alain CHAUVET n'ont pas pris part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

Nombre de votants : 37

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

LES JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire et Myriam GANDOLPHE n'ont pas pris part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

Nombre de votants : 37

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

AUTRES ASSOCIATIONS

Nombre de votants : 37

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-105**OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DE PAUL AXXELL DANS LE CADRE DE L'ESPACE DES PROJETS**

Le Conseil Municipal :

- a accordé à l'association Les amis de Paul Axxell qui a sollicité l'intervention financière de la Ville dans le cadre du dispositif de participation citoyenne « Espace des projets », une subvention d'un montant total de 234 €.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-106**OBJET : REMBOURSEMENT DES COURS DE LA MAISON DES ARTS POUR LA SAISON 2024-2025**

Dans le cadre de la délibération des tarifs n°2024-038 du 15 avril 2024, la Ville s'est engagée à assurer des cours de musique et d'arts plastiques sur 35 semaines par année scolaire à la Maison des Arts (soit 35 séances).

En-deçà, la Ville s'est engagée à rembourser les séances non réalisées en fin de saison après déduction de 3 jours de carence.

Plusieurs cours ont été annulés sur l'année scolaire 2024-2025 en lien avec des absences d'enseignants (maladie, formation ou postes vacants).

Le Conseil Municipal a approuvé le remboursement à hauteur de 7 326,79 € des usagers inscrits en cours de musique et d'arts plastiques à la Maison des Arts pour la saison 2023-2024, n'ayant pas pu bénéficier de l'ensemble de leurs cours.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-107**OBJET : REMBOURSEMENT ACTIVITÉS ANNUELLES NATATION 2024-2025**

Dans le cadre de la délibération des tarifs n°2024-038 du 15 avril 2024, la Ville s'est engagée à assurer à minima 28 séances de cours annuels natation enfants/adultes par saison.

En-deçà, il convient de rembourser en fin de saison les séances non réalisées.

Le seuil à partir duquel le remboursement peut être appliqué est fixé à 15 euros ; en dessous de ce montant, aucun remboursement ne sera effectué.

Sur la saison 2024-2025, plusieurs séances ont été annulées en raison :

- de divers problèmes techniques ;
- de mouvements de grève ;
- d'absences de personnel technique et d'encadrement.

Le Conseil Municipal a approuvé le remboursement des usagers à hauteur de 542,12 € pour les séances annulées de la saison 2024-2025.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-108**OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIÉES AU TOURISME DE PROXIMITÉ SITE DE LA CARRIÈRE. CONVENTION ENTRE SAINT-HERBLAIN ET NANTES MÉTROPOLE**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les termes de la convention avec Nantes Métropole relative à l'attribution d'un fonds de concours 2025 d'un montant de 20 000 € pour le fonctionnement du site de la Carrière de la ville de Saint-Herblain ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-109**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n° 1, relative au Budget Principal de la Ville (opérations réelles et d'ordre) :

⇒ **Section d'investissement**

Dépenses : 291 058,72 €

Recettes : 291 058,72 €

⇒ **Section de fonctionnement**

Dépenses : - 35 320,00 €

Recettes : - 35 320,00 €

Nombre de votants : 41

Pour : 32 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

Contre : 0

Abstention : 9 (groupes « Saint-Herblain en Commun » et « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2025-110**OBJET : RÉGULARISATION COMPTABLE DU COMPTE DE GESTION POUR LA MISE EN ADÉQUATION AVEC L'ÉTAT DE L'ACTIF DE LA VILLE AU 31/12/2024**

Le Conseil Municipal, à la demande du trésorier de Saint-Herblain et à la suite du contrôle de la CRC, a approuvé des régularisations comptables afin de mettre en adéquation le Compte de gestion avec l'état de l'actif de la Ville au 31/12/2024 par voie d'opération d'ordre non budgétaire.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-111**OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Afin d'améliorer le dispositif de prévention des risques de conflit d'intérêts au sein de la Ville et en premier lieu auprès des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), le règlement intérieur de cette commission nécessite d'être modifié afin d'y inclure :

- d'une part, un dispositif de déclaration d'intérêts volontaire ;
- et d'autre part, des modalités d'information renforcées concernant la liste des entreprises candidates ou titulaires des dossiers à l'ordre du jour de ces commissions.

La présente délibération est l'occasion de procéder à deux mises à jour du règlement intérieur sans rapport avec la prévention des conflits d'intérêts :

- Article 1.2 : suppression de la mention « Les listes doivent être issues des listes présentées aux élections municipales »,
- Article 2.2 : mise à jour de l'article puisque désormais la CDSP n'a plus à intervenir pour ouvrir les plis en phase candidature et en phase offres (modification de l'article L1411-5 du CGCT).

Le Conseil municipal :

- a approuvé le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public modifié et annexé à la présente délibération avec une entrée en vigueur à la date du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- a abrogé à cette même date la délibération n° 2023-006 du 6 février 2023 ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances, relations aux entreprises et affaires générales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-112**OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications du tableau des emplois de la collectivité compte tenu des besoins des services municipaux - cette actualisation intervient sous forme de créations de 8 postes permanents, de 3 postes non permanents et 6 suppressions de postes permanents et 1 suppression d'un poste non-permanent.

Nombre de votants : 41

Pour : 38 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire », « Saint-Herblain en Commun » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

Contre : 0

Abstention : 3 (groupe « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2025-113**OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la mise à jour des montants de vacations accordées aux agents recenseurs en 2026 :
78,03 € les deux demi-journées de formation
130,60 € pour les heures de travail relatives à la tournée de reconnaissance
7,39 € par feuille de logement
- a fixé à 400 km le plafond de remboursement des frais kilométriques.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-114**OBJET : MANDAT SPECIAL ELUS ET REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX - DÉPLACEMENT DU 17 AU 24 OCTOBRE 2025 À NDIAGANIAO (SENEGAL)**

Le Conseil Municipal :

- a octroyé à Monsieur Bertrand Affilé ainsi qu'à Madame Farida Rebouh un mandat spécial au titre de leur déplacement du 17 au 24 octobre 2025 au Sénégal dans le cadre de la coopération décentralisée avec la commune de NDiaganiao ;
- a autorisé la prise en charge et le remboursement des frais afférents à ce mandat spécial prévus à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le remboursement des frais médicaux des élus et agents concernés ;
- a inscrit les crédits nécessaires en dépenses nature 65888 048 42021 et 65888 01 71002 du budget de la Ville.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-115**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2024 DES ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS AU SEIN DES SEML, SPL ET SPLA**

Le Conseil Municipal a approuvé les rapports annuels des administrateurs aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixte, des sociétés publiques locales et des sociétés publiques locales d'aménagement pour l'exercice 2024.

LOMA :

Jocelyn BUREAU n'a pas pris part au débat ni au vote et est sorti de la salle.

Nombre de votants : 40

Pour : 37 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire », « Saint-Herblain en Commun » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

Contre : 0

Abstention : 3 (groupe « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain »)

LOD :

Nombre de votants : 41

Pour : 36 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire » et « Saint-Herblain en Commun »)

Contre : 0

Abstention : 5 (groupes « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

NMA :

Nombre de votants : 41

Pour : 36 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire » et « Saint-Herblain en Commun »)

Contre : 0

Abstention : 5 (groupes « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

LAD SELA :

Nombre de votants : 41

Pour : 36 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire » et « Saint-Herblain en Commun »)

Contre : 0

Abstention : 5 (groupes « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

LAD SPL :

Nombre de votants : 41

Pour : 36 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire » et « Saint-Herblain en Commun »)

Contre : 0

Abstention : 5 (groupes « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

E2CRD :

Nombre de votants : 41

Pour : 32 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

Contre : 0

Abstention : 9 (groupes « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain » et « Saint-Herblain en Commun »)

DÉLIBÉRATION : 2025-116**OBJET : VENTES AUX ENCHÈRES DE VÉHICULES**

Afin d'assurer une gestion efficace du parc automobile et permettre un renouvellement adapté des véhicules, engins et matériels, le Conseil Municipal a proposé, de vendre 7 véhicules aux enchères publiques.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-117**OBJET : PROJET DE CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

En application des dispositions de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, la commune est désormais autorité organisatrice du service public de la petite enfance depuis le 1er janvier 2025.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal :

- a émis, préalablement à la demande d'autorisation auprès du Conseil Départemental, un avis favorable à la création du projet de M.A.M, « Les loulous à la campagne » sise 1 impasse de la Chasseloire, 44800 Saint-Herblain,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux solidarités et affaires sociales à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-118**OBJET : RÈGLEMENT DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CLASSES « ENVIRONNEMENT »**

Le 7 octobre 2019 a été approuvé le règlement des conditions d'attribution des classes « environnement » qui vise à préciser les principes de fonctionnement et les critères d'attribution des classes « environnement ». Les classes « environnement » sont proposées sur le temps scolaire, aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de Saint-Herblain. Dans un souci d'équité et de transparence, un groupe de travail, composé d'élus, de représentants de parents et représentants de l'Education nationale, s'est constitué pour revoir les critères d'attribution fixés en 2019.

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de ce règlement des conditions d'attribution des classes « environnement ».

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-119**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET DIDEROT EDUCATION CAMPUS**

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat entre la Ville et Diderot Education Campus concernant des observations de la flore et de la faune sur un site d'intérêt écologique, et une animation de sensibilisation à la nature et/ou la transition écologique dans le cadre du programme de la Longère de la Bégraisière

Nombre de votants : 41

Pour : 35 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire », « Saint-Herblain d'abord ! » et « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstention : 6 (groupe « Saint-Herblain en Commun »)

DÉLIBÉRATION : 2025-120**OBJET : GRAND BELLEVUE – SECTEUR BERNARDIÈRE SUD – SAISINE DU PRÉFET DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES AVEC LA VILLE DE NANTES**

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des limites communales entre Nantes et Saint-Herblain dans le secteur de Bernardière Sud afin qu'elles soient en cohérence avec le projet urbain du Grand Bellevue.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-121**OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT DE GAZ ET DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le Conseil Municipal a approuvé le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-122**OBJET : VALLÉE DE LA CHEZINE - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BK N° 42, 46, 121 ET 122**

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, auprès de la SAFER, des parcelles cadastrées section BK n°42, 46, 121 et 122 situées dans la Vallée de la Chézine.

Nombre de votants : 41

Pour : 38 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire », « Saint-Herblain en Commun » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

Contre : 0

Abstention : 3 (groupe « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2025-123**OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DA N° 8 SITUÉE VALLÉE DE TOUGAS ET DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DC N° 120 SITUÉE A PONTPIERRE**

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, auprès de l'indivision Abraham Poisson, de la parcelle cadastrée DA N°8 située Vallée de Tougas et de la parcelle cadastrée DC N°120 située à Pontpierre.

Nombre de votants : 41

Pour : 38 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire », « Saint-Herblain en Commun » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

Contre : 0

Abstention : 3 (groupe « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2025-124

OBJET : QUARTIER CENTRE : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES BV N°360 ET BV N°361 SITUÉES 9 ALLÉE PROSPER MÉRIMÉE

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, auprès de Nantes Métropole, des parcelles cadastrées BV n° 360 et BV n° 361 situées 9 allée Prosper Mérimée.

Nombre de votants : 41

Pour : 38 (groupes « Avec Vous Saint-Herblain ville verte & solidaire », « Saint-Herblain en Commun » et « Saint-Herblain d'abord ! »)

Contre : 0

Abstention : 3 (groupe « Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2025-125

OBJET : QUARTIER CENTRE : VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES BV N° 98, BV N° 360 ET BV N° 361 SITUÉES 9 ALLÉE PROSPER MÉRIMÉE

Le Conseil Municipal a approuvé la vente, au profit de Madame Louise OHEIX, des parcelles cadastrées BV n° 98, BV n° 360 et BV n° 361 situées 9 allée Prosper Mérimée.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-126

OBJET : TERRAINS COMMUNAUX SITUÉS SECTEUR BOURGONNIÈRE – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la Société ENEDIS sur les deux terrains communaux situés 34 allée de la Bourgonnière / allée Anne de Bretagne, nécessaire à la pose d'une canalisation souterraine pour l'alimentation électrique de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques).

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-127

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AU LIEU-DIT « LE VIGNEAU » - BOULEVARD SALVADOR ALLENDE – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la Société ENEDIS sur un terrain communal situé au lieu-dit « Le Vigneau » - Boulevard Salvador Allende, nécessaire à la pose d'une canalisation souterraine pour l'alimentation électrique de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques).

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-128

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AU LIEU-DIT « LA BRETONNIÈRE » – SECTEUR ATLANTIS – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS – PARCELLE CADASTRÉE CC N°81

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la Société ENEDIS sur un terrain communal situé au lieu-dit « la Bretonnière » à Atlantis, nécessaire à la pose d'un nouveau poste de transformation HTA/BT sur le parking du cinéma PATHÉ pour alimenter les bornes IRVE.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-129

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AU LIEU-DIT « LA BRETONNIÈRE » – SECTEUR ATLANTIS – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS – PARCELLE CADASTRÉE CC N°90

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la Société ENEDIS sur un terrain communal situé au lieu-dit « La Bretonnière » à Atlantis, nécessaire à la pose d'un nouveau poste de transformation HTA/BT sur le parking du cinéma PATHÉ pour alimenter les bornes IRVE.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2025-130

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AU LIEU-DIT « LA BERNARDIÈRE » – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la Société ENEDIS sur un terrain communal situé au lieu-dit « La Bernardière », nécessaire à la pose d'un coffret réseau.

Nombre de votants : 41

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0